

Pièces justificatives à joindre avec ma demande

Les pièces OBLIGATOIRES POUR TOUTE DEMANDE

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, son parent ou son tuteur doit le remplir pour elle.

Si la personne a plus de 18 ans à une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'un des services de la MDPH.

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Dans quel département : _____ N° de dossier : _____

Le formulaire de demande complété

Certificat médical

À joindre à une demande à la MDPH

Attention ! Ce formulaire est à compléter par le médecin traitant ou le médecin spécialiste.

À l'attention du médecin

Le certificat médical, en deux exemplaires (document original et copie), est à remettre à la MDPH.

À l'attention du patient

Vous devez joindre à ce document :

• Une copie recto-verso du justificatif d'identité de la personne concernée par la demande.

• Une copie recto-verso du justificatif de domicile de la personne concernée par la demande.

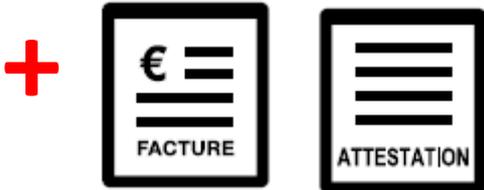
• Une copie recto-verso du justificatif de domicile de la personne concernée par la demande.

• Une copie recto-verso du justificatif de domicile de la personne concernée par la demande.

Le certificat médical daté de moins de 6 mois



Une copie recto/ verso du justificatif d'identité de la personne concernée par la demande



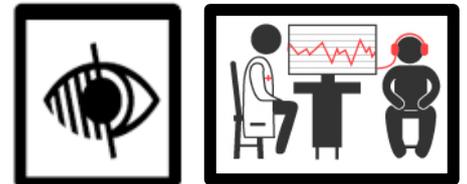
Un justificatif de domicile

Facture (EDF, téléphone, eau, gaz **ou** quittance de loyer)

Si vous êtes hébergés chez un tiers : son justificatif de domicile + attestation sur l'honneur d'hébergement



Attestation de jugement de protection juridique (si concerné)



Bilan ophtalmologique

(Uniquement en cas de **déficience visuelle** avec un retentissement significatif)

Audiogramme

(Uniquement en cas de **problèmes auditifs**)

Les pièces **COMPLEMENTAIRES** nécessaires à l'évaluation en fonction des demandes

Pour une demande d'Allocation adulte handicapé (AAH) et complément de ressources :

- Un curriculum vitae actualisé (CV)
- Si vous bénéficiez d'un avantage invalidité, de vieillesse ou d'une rente accident de travail* : Une copie de la notification d'attribution (ou de refus) de chacun de ces avantages + le dernier avis de paiement + le récépissé de la demande de dépôt.
- Si vous êtes inscrit à Pôle Emploi* : tout document justifiant de cette inscription.
- Si vous êtes bénéficiaire du RSA* : une copie du contrat d'insertion.

Pour une demande relative à l'emploi et à l'orientation professionnelle :

- Un curriculum vitae actualisé (CV)
- Les coordonnées de la médecine du travail
- Si vous êtes inscrit à Pôle Emploi : tout document justifiant de cette inscription.

Pour une demande de Prestation de compensation du handicap (PCH) ou de renouvellement de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Le dernier avis d'imposition (copie recto/verso)
- L'attestation d'attribution d'une Majoration tierce personne (MTP) : pension d'invalidité, vieillesse, rente accident du travail
- Un Justificatif de fonction élective (le cas échéant)

Attention, il ne faut jamais faire l'acquisition d'aide technique, ni réaliser l'aménagement d'un véhicule ou d'un logement avant le dépôt de la demande à la Maison départementale de l'autonomie, sans quoi votre demande sera rejetée.